

Programme d'appoint de l'Ordre des CPA du Québec

Pour qui?

Le programme d'appoint s'adresse aux professionnels formés à l'extérieur du Québec qui ont des connaissances poussées en comptabilité et dont l'expérience de niveau avancé et la formation démontrent qu'ils ont acquis la majeure partie des compétences exigées des CPA.

Ce programme est offert en français seulement, il est donc recommandé aux personnes ayant démontré leur maîtrise du français.

Pourquoi?

Le programme d'appoint sert à renforcer certaines compétences ainsi qu'à mettre à jour les connaissances déjà acquises et **il n'est proposé qu'aux demandeurs dont l'expérience et la formation sont jugées suffisantes par l'Ordre à la suite de l'analyse de leur dossier**. Il peut également être combiné à certains cours universitaires préalables.

Son objectif est de vous permettre de débiter le Programme de formation professionnelle (PFP) CPA par la voie du programme national CPA en ayant acquis les mêmes compétences que les autres candidats à la profession.

Le principal avantage du programme d'appoint est de permettre aux demandeurs expérimentés d'accéder plus rapidement et à moindre coût au PFP CPA, puisqu'il est axé sur l'actualisation des compétences déjà acquises.

Sessions du programme d'appoint

L'Ordre pourrait vous suggérer de vous inscrire à une ou plusieurs sessions du programme, selon votre expérience et votre formation antérieures.

- **Introduction à l'analyse de cas – Cas ASAP**
- **Information financière**
- **Certification**
- **Comptabilité de gestion**
- **Finance**
- **Stratégie et gouvernance**

Chacune des sessions comprend :

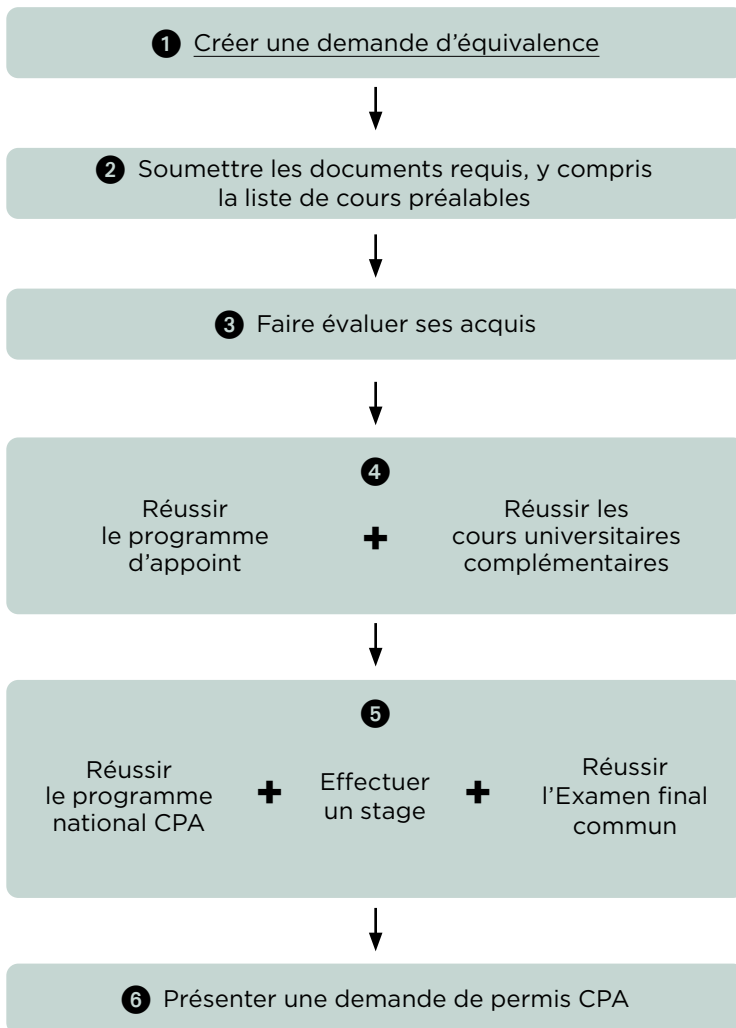
- Des **activités pédagogiques interactives** afin de tester vos connaissances;
- Des **présentations** expliquant la théorie derrière les concepts abordés, un **manuel du participant** et/ou des **fiches** résumant le contenu;
- Un **questionnaire d'évaluation** obligatoire en fin de parcours, constitué de questions à choix multiples, qui doit être réussi au-delà de la note de passage.

Pour connaître le tarif des sessions, veuillez consulter notre grille tarifaire.

Caractéristiques du programme

- Le programme d'appoint peut être commencé **à tout moment durant l'année et à distance**, car il est offert **en ligne, en différé**.
- Les sessions peuvent être suivies **à votre rythme**, mais toutes les sessions qui vous sont recommandées doivent être terminées dans un délai de **deux ans**.
- Votre réussite du programme d'appoint et des autres préalables exigés par l'Ordre vous permettra d'accéder au **programme national CPA dispensé au Québec**.
- À moins d'une rare exception, cette formation ne vous permettra pas de vous inscrire au DESS des universités reconnues par l'Ordre ou d'accéder au programme national dispensé dans les autres provinces ou territoires canadiens.

Équivalence de formation avec le programme d'appoint



Inscription

Puisque votre admissibilité au programme d'appoint est déterminée au cours de l'analyse de votre dossier de demande d'équivalence de formation, vous devez fournir tous les documents exigés, y compris la liste de cours préalables délivrée par l'une des universités reconnues par l'Ordre. Le fait d'inclure votre curriculum vitae détaillé nous aidera aussi à déterminer si vous détenez les compétences requises pour être admissible au programme d'appoint.

Si vous répondez aux critères d'admissibilité du programme d'appoint, l'Ordre vous offrira de vous y inscrire.

Veillez noter que des documents ou des renseignements supplémentaires pourraient être demandés au cours de l'analyse de votre dossier pour déterminer votre admissibilité à ce programme et que des frais additionnels peuvent s'appliquer, le cas échéant.

Le permis d'études canadien n'est pas exigé pour s'inscrire au programme.

Important

L'inscription à une ou plusieurs sessions du programme d'appoint ne donne pas droit à un crédit d'impôt et n'est pas admissible aux programmes de prêts et bourses du gouvernement.

Ce programme ne peut se substituer aux cours de 3 crédits offerts en milieu universitaire et l'accompagnement de l'Ordre pendant le programme est minimal, puisqu'il s'agit d'un programme d'autoformation. Aucun service de facilitateur n'est offert.

Avec la participation financière de :

